

Leonardo

1. Présentation du programme Leonardo

Le programme Leonardo Da Vinci est un programme communautaire visant à l'amélioration de la qualité et de la capacité d'innovation des systèmes de formation, le développement de la dimension européenne dans le domaine de la formation et de l'orientation, la promotion et l'acquisition de compétences clés, l'adaptation de la formation à l'évolution de la société et du changement technologique.

2. L'organisation de stages en entreprise en Europe

La durée du stage est comprise entre 13 et 52 semaines. Sont concernés les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, public ou privé, dans une filière générale ou professionnelle : universités, IUT, IUP, écoles d'ingénieur, etc.

Le sujet, le programme et la durée de votre stage sont à définir avec votre tuteur universitaire et votre entreprise d'accueil.

3. Les conditions d'éligibilité

Le stage doit faire partie intégrante de la formation suivie à l'UHP. Il inclut un encadrement pédagogique et un suivi au sein des organismes d'accueil, en collaboration avec les organismes d'envoi.

Il doit obligatoirement être réalisé dans une entreprise de :

- l'un des 25 pays de l'Union européenne
- ou de l'un des trois pays de l'Espace économique européen (Islande, Norvège, Liechtenstein)
- ou en Bulgarie
- ou en Roumanie
- ou en Turquie

Ne peuvent pas être acceptés comme organismes d'accueil :

- les organismes de formation,
- les écoles ou universités,
- les administrations nationales ou communautaires (Ministère, Commission européenne, Parlement),
- les organismes représentant les partenaires sociaux, représentations permanentes ou autres.

4. La bourse Leonardo et les frais pris en charge

Le montant de la bourse qui vous sera attribuée est limité à 90 euros par semaine, déduction faite, s'il y a lieu, des indemnités versées par l'entreprise d'accueil.

Vos frais de déplacement vous sont remboursés sur la base d'un aller et retour de votre ville universitaire à votre lieu de stage. Le remboursement s'effectue sur présentation des titres de transports originaux ou d'une attestation de prix de la SNCF en 2^e classe pour les utilisateurs d'un véhicule personnel.

5. Les modalités de paiement

La bourse est réglée au nom du bénéficiaire en deux parties :

- 65% du montant total de la bourse dès réception, par l'AUEF Lorraine, de la convention signée par chaque partie

- le solde à la réception de votre rapport de stage et de la fiche d'évaluation remplie par votre entreprise d'accueil.

6. Les démarches

Les dossiers de demande d'attribution d'une bourse Léonardo Da Vinci sont à retirer ou à télécharger et à déposer directement auprès du Service des Relations internationales de l'université Henri Poincaré dès que vous avez connaissance du nom de votre entreprise d'accueil.

Documents à joindre au formulaire de demande de bourse :

- 1 lettre de motivation
- 1 CV
- 2 RIB originaux
- 1 photocopies de la feuille d'imposition des parents ou de l'étudiant s'il est autonome, ou de la notification d'attribution définitive de bourse si l'étudiant est boursier national
- 1 descriptif du stage

Une première sélection est faite au niveau de l'université Henri Poincaré qui transmet votre dossier à l'AUEF Lorraine, organisme chargé du suivi administratif et financier.